L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 30 JUILLET.

FEUILLETON.

LE PRINCE POGOUTZINE,

PAR ERNEST DAUDET.

XVI
— Suite —

Comment, en dépit de la fièvre brûlante, allumée dans son être entier par la présence de Pogoutzine, Suzanne ne succomba-t-elle pas? C'est que le prince, en même temps qu'il réclamait des droits, souhaitait qu'elle sacrifiât de son plein gré, sa pudeur, son innocence. Raffiné jusqu'en ses caprices les plus grossiers, il s'était juré de mener cette aventure avec patience, de n'en tirer profit qu'au moment où Suzanne tomberait dans ses bras. Plus son attente était longue, plus son plaisir devait être grand. Il savait maintenant, par des preuves certaines, que Suzanne était à lui. Il jouissait sans remords du spectacle de cette vertu réduite aux abois, à l'impuissance par la flamme dévorante qu'il avait pris soin de faire naître en elle, et qu'il attisait tous les jours.

Et cependant, tandis que l'amour de Suzanne était tout pour elle, tandis qu'elle prodiguait les trésors de sa jeunesse, de sa beauté, de son honneur, ce n'était pour lui, même en dépit des soins qu'il y donnait.

Dans sa vie agitée, il y eut une idylle passagère, dont les détails piquants avaient le don d'exciter son cerveau blasé, mais qui, de son propre aveu, était destinée à finir comme une aventure vulgaire. C'est ainsi qu'il jugeait sa liaison avec Suzanne.

Il y poussait le soir, lorsque l'heure des rendez-vous approchait. Mais, durant le jour, il se livrait à ses occupations, ou plutôt à ses distractions accoutumées. On le rencontrait au bois, le matin à cheval, à six heures du soir en voiture autour du lac, dans la nuit à son cercle. Il était toujours le héros des exhibitions quotidiennes, des parties raffinées, des histoires extravagantes qui défrayent les entretiens d'une société frivole et viciée jusqu'à la moëlle.

C'est grâce aux entraînements quotidiens de cette existence brûlante, que la réputation de Suzanne ne fut pas perdue. Pogoutzine n'eut pas le temps de faire allusion à l'objet charmant qui l'attirait tous les soirs dans le quartier le moins central et le plus désert de Paris, ou tout au moins il n'en trouva pas l'occasion. Il fut discret presque sans le savoir. Il ne communiqua ses espérances à personne, pas même à Hermann-Pacha, son confident ordinaire. Jeanne Aubry, bien que directement mêlée à cette intrigue, n'en connut que vaguement les détails, et si la comtesse Touszig découvrit le secret du prince, elle le dut à une circonstance toute fortuite.

On était alors au cœur de l'été. Durant le jour, à cause de la chaleur, la comtesse ne sortait pas ou sortait peu. Seulement, le soir, après son dîner, elle montait en voiture et se faisait conduire au bois de Boulogne. Le plus souvent, elle faisait cette promenade accompagnée de plusieurs de ses adorateurs. Mais, depuis peu de temps, elle recherchait la solitude.

Un soir, vers dix heures, sa voiture croisa, sur l'avenue des Champs-Elysées, l'équipage du prince Pogoutzine, qui montait lentement vers l'Arc de Triomphe. Dans la calèche, il y avait trois personnes. Elle en reconnut deux: Pogoutzine et Lagardie. La troisième était une jeune fille qui lui parut élégante et belle, mais qu'elle voyait pour la première fois. C'était mademoiselle Lagardie.

On pressent déjà ce qui s'était passé. Vers neuf heures, Pogoutzine, croyant trouver Suzanne seule, comme de coutume, s'était rendu rue Notre-Dame-des-Champs; mais y ayant rencontré Lagardie, cherchant à justifier sa visite à cette heure tardive, il avait offert au frère et à la sœur une promenade au bois.

A raison de l'état de santé de sa mère, Suzanne refusa d'abord; mais le prince insista. Lagardie, qui voyait une occasion de la distraire, la pressa aussi, et elle dut céder à leurs instances.

La comtesse interrogea le prince le lendemain, et connut ces détails de sa bouche. Bien qu'il voulût se montrer discret, ne pas divulguer son bonheur avant de l'avoir goûté, elle entrevit, grâce à quelques allusions rapides, le but qu'il poursuivait. Elle comprit alors quels motifs l'avaient décidé à pousser Robert Lagardie dans les bras de Jeanne Aubry. Ces calculs infâmes l'indignèrent. Par amour pour le peintre, elle jura d'épier les menées de Pogoutzine et de déjouer ses projets.

XVII.

Les progrès constants des sociétés sont loin d'avoir fait disparaître les injustices, les inconséquences qu'ont créées les hommes. Elles se présentent encore sous nos yeux et ce n'est qu'une preuve de leur existence. Les lois en effet, restent muettes, impuissantes contre des hommes tels que Pogoutzine. Elles frappent sévèrement le malheureux dont les appétits toujours inassouvis et constamment surexcités par le spectacle d'une civilisation excessive, provocante, déchaînée, n'ont pas su résister à la tentation du vol; tandis que l'homme opulent qui possède tout à souhait, peut, sans redouter un châtiment légal, voler l'honneur d'une jeune fille.

Il suffit que par l'âge elle ait cessé d'être enfant, pour que l'impunité soit assurée au séducteur. Il est libre de feindre les sentiments les plus sacrés, d'appeler à son aide pour la perdre, toutes les ressources d'une trop savante expérience, d'exploiter l'innocence, la naïveté, la tendresse dont sont pleins les jeunes cœurs. Pourvu que les ruses qu'il emploie pour atteindre un but matériel, ne sortent pas du domaine moral, il peut être infâme sans péril. Il n'a pas même à redouter d'encourir le mépris public qui tombera tout entier, sans pitié ni trêve, sur sa victime.

Telle est la règle à laquelle obéit la société la plus raffinée du monde. Faut-il s'étonner dès lors des aventures qui courent les rues? Et si un écrivain consciencieux, frappé de l'une d'elles, la saisit au passage, en recherche les causes, en raconte les péripéties, en fait ressortir l'horreur, l'imprime vivante comme une flétrissure destinée à ceux qui se reconnaîtront dans son récit, doit-on l'accuser d'immoralité, d'invraisemblance? Est-ce bien lui qui mérite le reproche? N'est-ce pas plutôt son temps?

Nous prions nos lecteurs de ne pas trouver superflues ces rapides réflexions, mais de les prendre comme la justification anticipée des pages qu'ils n'ont pas encore lues. Il était nécessaire de placer ici cet avertissement. Ce qui doit suivre encore raconté sera parfois odieux. Qu'on n'en accuse que les coupables.

Ceci dit, reprenons notre récit.

On était en juillet. Durant tout le jour, une chaleur lourde, accablante, avait pesé sur Paris. Avec la nuit, une brise fraîche vint dissiper ces courants électriques dont l'atmosphère était chargée.

Vers neuf heures et demie, Suzanne, assise au chevet du lit de sa mère, faisait à celle-ci, suivant sa coutume, une lecture pour l'endormir. Jusqu'à ce moment, la croisée de la chambre était demeurée ouverte, afin de laisser arriver un peu d'air pur jusqu'aux poumons oppressés de la malade. Lorsque le sommeil eut clos les paupières de madame Lagardie, Suzanne cessa de lire, déposa un baiser sur le front de sa mère, ferma la croisée et sortit après avoir allumé une veilleuse. Au même moment, l'une des deux femmes qui suffisaient au service de la maison vint s'installer dans une chambre voisine où elle passait toutes les nuits à proximité de madame Lagardie, afin de veiller sur elle et de prévenir au besoin Suzanne, qui couchait à l'autre extrémité de l'appartement.

Rassurée de ce côté, Suzanne descendit au jardin. Sa mère endormie, les domestiques couchés ou sortis, elle était seule dans la maison. Robert lui-même était parti dans l'après-midi, après avoir annoncé à sa sœur qu'il allait passer vingt-quatre heures à la campagne. Depuis le commencement de la maladie de leur mère, c'était la première fois qu'il faisait une absence aussi longue.

Ainsi délaissée, par ceux qu'elle aimait, se considérant déjà comme orpheline, car la tendresse de sa mère semblait tous les jours se tarir de plus en plus sous les coups de la maladie, alarmée par les préoccupations de son frère, qu'elle devinait, sans en comprendre l'objet, Suzanne était triste, et ce qui ajoutait à sa tristesse, ce soir-là, c'est que depuis deux jours elle n'avait pas vu Pogoutzine.

Autour d'elle, tout été silencieux. Une nuit sans lune, dont l'obscurité profonde donnait un éclat plus vif aux étoiles, ajoutait à son isolement. Elle n'entendait d'autre bruit que celui de la brise dans les arbres et la chanson d'un rossignol enchanteur accoutumé de ces lieux.

Tout à coup, des pas résonnèrent dans la rue, dont elle n'était guère séparée que par la grille en bois peint qui fermait le jardin de ce côté. Elle prêta l'oreille. On marchait vite, puis on s'arrêta. Une voix connue prononça son nom.

— Vous, Ivan! s'écria-t-elle.

— Me voilà, répondit Pogoutzine.

Elle ouvrit en tremblant. Le prince entra. Surprise, émue, elle se laissa aller dans ses bras. Il la pressa contre sa poitrine. Puis, la soulevant doucement, il la ramena vers le banc ombragé, lieu ordinaire de leurs entretiens.

— Je n'osais vous attendre, murmura-t-elle, lorsque fut bien assise. Deux jours sans vous voir!

— Je n'ai pu venir, répondit-il, en alléguant le premier prétexte qui se présenta à sa pensée. Mais, je m'étais promis de vous embrasser ce soir. J'avais hâte de me trouver auprès de vous.

— Dites-vous vrai? demanda-t-elle. M'aimez-vous?

— Enfant! Etes-vous donc incrédule à ce point qu'il soit nécessaire que je vous répète sans cesse que je vous adore?

Il avait son bras autour de la taille de Suzanne. Elle était pressée contre lui, la tête inclinée sur son épaule, charmante dans cet abandon, où se montrait tout son être, qui témoignait de la grandeur de son amour.

— Ma vie est si triste, reprit-elle, je suis si seule que je n'ose plus espérer un bonheur quel qu'il soit. Ivan, je vous aime, et cependant je ne suis pas heureuse.

Il sourit, en l'étreignant plus vivement et lui dit:

— Vous serez heureuse, Suzanne, le jour où vous croirez en moi.

— Je crois en vous s'écria-t-elle.

Puis, elle apprit à Pogoutzine que son frère était parti, qu'il serait absent jusqu'au lendemain. Il ne l'ignorait pas, car c'était par son ordre que Jeanne Aubry avait entraîné Lagardie loin de Paris. Mais il feignit un étonnement qui ne permit pas à Suzanne d'entrevoir la vérité.

— Vous êtes triste, en proie à un sombre malaise, dit-il tout à coup. Je le vois et je le sens. Il faut vous distraire. Ma voiture est à deux pas. La nuit est douce et tranquille. Venez, nous ferons ensemble une promenade de deux heures.

— Y pensez-vous? Mais je serais perdue si on apprenait que je suis sortie seule, le soir, avec vous.

— Comment l'apprendrait-on? Votre frère n'est pas à Paris, votre mère dort, vos gens ne se préoccupent guère de vous. Donc, ici, personne ne saura que vous m'avez suivi. Vous rentrerez sans que votre absence ait été remarquée. Craignez-vous d'être reconnue dans ma voiture? La nuit est obscure. Nous gagnerons le bois, par les chemins les moins fréquentés. Vous ne courrez donc aucun danger. Venez, Suzanne, à moins que votre confiance en moi ne soit ébranlée.

— Elle est entière, répondit Suzanne. Si j'ai peur de vous suivre, c'est que jamais je n'ai quitté ma mère.

— N'êtes-vous pas loin d'elle en ce moment? Ne serez-vous pas avec moi? Ne m'appellerez-vous pas votre époux dans l'avenir; dans le présent, votre meilleur ami? Voyez, ne semble-t-il pas que la nuit se soit parée en vue de nos amours? Quelle félicité de nous trouver libres, seuls, tout entiers l'un à l'autre, de marcher sous les arbres, dans les allées désertes sans redouter d'être épiés. Vous ne pouvez me refuser la suprême joie que je vous demande; j'attends de vous que vous me l'accordiez.

C'en était trop. De tels accents portaient le trouble dans la tête et dans le cœur de Suzanne. Elle fut vaincue.

— Ah! que faites-vous de moi? s'écria-t-elle. Je n'ai plus la force de résister à vos folies.

Elle le laissa seul et revint bientôt coiffée d'un chapeau sombre, enveloppée dans un vaste manteau gris, d'épaisse laine. Elle lui prit son bras. Ils sortirent ainsi, à pas lents, retenant leur haleine, semblables à des malfaiteurs. Puis, lorsqu'ils furent engagés dans la rue, Pogoutzine entraîna triomphalement la jeune fille vers sa voiture, qui stationnait à quelques pas de là, dans une rue voisine.

Peu d'instants après, ils suivaient doucement le boulevard des Invalides, dans la direction des Champs-Elysées, bercés mollement sur les ressorts de la calèche. Ils gagnèrent le bois de Boulogne, se firent descendre non loin de la porte Maillot et marchèrent longtemps dans les allées désertes. Deux heures passèrent comme un rêve. Quels tendres propos échangés, que de promesses arrachées par Suzanne à son amant! combien grande fut sa faiblesse et plus grande encore sa crédulité! Jamais il n'avait prononcé d'aussi pathétiques, d'aussi chauds accents; jamais elle ne l'avait écouté d'une oreille plus complaisante! Lorsqu'ils remontèrent en voiture elle était à jamais désarmée, mûre, en quelque sorte, pour la chute.

Ils revinrent lentement vers les Champs-Elysées croisant quelques voitures, ignorés, inconnus, libres, la main dans la main, appuyés l'un contre l'autre, Pogoutzine goûtant déjà les joies de son facile triomphe, Suzanne séduite, magnétisée.

Au rond point des Champs-Elysées, Pogoutzine dit au cocher quelques mots en langue russe. Les chevaux tournèrent aussitôt à droite et s'engagèrent dans l'avenue Montaigne.

— Où allons-nous? demanda Suzanne.

— Nous passons devant ma maison, répondit Pogoutzine. J'ai un ordre à donner.

La voiture s'arrêta, en effet, devant l'hôtel du prince.

— Je ne suis ici que pour quelques minutes, dit-il. Entrez-vous avec moi?

— Non! non! s'écria-t-elle déjà craintive. Je vous attends ici. Pressez-vous. J'ai hâte de retourner auprès de ma mère.

— Qui dirait que vous m'aimez? Ne vous croirait-on pas plutôt lassée de ma présence.

— Lassée de votre présence! non Ivan. Je voudrais ne jamais plus vous quitter. Mais je crains que ma mère ne découvre mon absence.

— Elle dort tranquille et vous avez tort de vous alarmer ainsi. Me refuseriez-vous, si je vous demandais comme une grâce, comme une preuve d'amour, de venir durant quelques instants, vous reposer sous mon toit?

— Ne savez-vous pas que c'est impossible, murmura-t-elle, bien qu'elle se sentît dévorée du désir de céder aux vœux de Pogoutzine.

— Décidément, vous n'avez pas confiance en moi!

Il mit dans ces paroles un tel accent qu'elles résonnèrent comme un reproche à l'oreille de Suzanne. Elle se sentit si faible en ce moment; elle eut, d'une manière si nette, le sentiment du péril qui la menaçait qu'elle répondit à voix basse:

— J'ai peur!

Ce cri de l'innocence aux abois, il l'entendit. Il comprit qu'il fallait payer d'audace.

— Puisqu'il ne vous convient pas de vous arrêter ici, répondit-il, puisque vous redoutez l'hospitalité que je vous offre pour quelques instants, en un mot, puisque vous avez peur, je vais vous ramener.

Il avait parlé avec froideur; mais il parut à Suzanne que sa voix tremblait. Son cœur s'émut, son amour éclata.

— Que faut-il faire pour vous rendre heureux; dites? J'obéirai. Je me livre à vous, à votre honneur, avec confiance.

Il reprit d'une voix douce et tendre:

— Venez donc visiter votre futur domaine, ma chère princesse. Vous y serez en sûreté, tout aussi bien que chez vous.

Elle ne résistait plus. Il donna un ordre à ses gens. La voiture roula avec fracas dans la cour de son hôtel.

Comme ils venaient d'y pénétrer, un coupé qui, depuis quelques instants, les suivait à distance, s'arrêta devant la grille. Une femme sauta lestement à terre, courut après eux. Mais c'était trop tard. La grille venait de rouler sur ses gonds, Suzanne et le prince de disparaître. En vain, l'inconnue appela les gens de l'hôtel, se nomma, déclara qu'elle avait à entretenir Pogoutzine d'affaires pressées. On refusa de l'introduire, presque de l'entendre.

Au bout d'un quart d'heure, elle dut renoncer à la possibilité de retirer Suzanne des mains criminelles auxquelles la malheureuse fille venait de se livrer.

(A continuer)

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 29 juillet 1869.

La bonne demande d'escompte se maintient; l'abondance des capitaux, pour la plus grande partie des billets de premier ordre, empêche le marché de changer. Le papier de second ordre se place difficilement, à moins que ce ne soit à des taux extrêmes. Dans les rues, les billets de premier ordre, accompagnés de garanties collatérales satisfaisantes, et les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales, sont cotés à 10 à 12 pour cent par an; le papier de second ordre, avec garanties collatérales, à 1 à 1 1/2 par mois, les bons billets et les billets No 2, sans garanties collatérales, à 1 1/4 à 1 1/2. Les billets hypothécaires se font à 10 à 11 pour cent par an le No 1 et 12 à 15 le No 2.

La difficulté de faire passer d'autres billets que ceux de premier ordre a été encore plus grande aujourd'hui.

L'or a ouvert à 134 1/4 à 135 1/2 contre 135 3/4 à New-York et a fermé à 135 3/4 à 136. Les opérations embrassent $3000 à 135 1/4, $1000 pour droits de Douane, $3500 $10,000 en grosses pièces à 135 3/8, $2500, $1000 et $10,000 à 135 1/2, $1500 et $3000 à 135 5/8, $1000 à 135 7/8, $1500, $1500 et $1500 à 135 3/4.—De l'argent, $700, en demi-piastres américaines, à 130 1/4. Nous cotons, nominalement, les demi-piastres américaines à 130 à 130 1/2 et les piastres mexicaines à 3 à 3 1/2 de prime sur l'or.

Le change étranger, d'abord plus faible, à cause de la baisse de l'or dans Wall street, s'est raffermi avec la hausse sur cette dernière place et, à la clôture, était, à peu près, aux taux d'hier. Les ventes de sterling comprennent 4000 livres connaissement No 1 à 138 3/4, 1000 livres de banque à 150, 900 livres à 150 1/4 et 600 livres de banque, à vue, à 150 3/4. Aucune vente de change sur France n'a été annoncée. Le sterling peut être coté, nominalement, à 148 1/2 à 149 le connaissement No 1 et clear et 149 3/4 à 150 1/4 le change de banque; le change sur France, à 3,80 à — le premier et 3.76 1/4 le 3,75 le second.

Le change américain a été fort calme et il y est déclaré une baisse. A la clôture, les banques ont tiré sur New York à 3/8 à 1/2 de prime, mais n'ont eu à répondre qu'à une très faible demande. Les ventes sont: $10,000, à vue, sur New York, à 1/8 de prime, $4,000, $15,000, $15,000 et $20,000, en change de commerce à 1/5, $25,000 de banque à 1/4.

30 actions de la banque du Canal se sont vendues à —, et d'autres actions favorites ont changé de mains à des conditions particulières.

Il ne s'est pas vendu de bonds. Il y a eu quelques offres de nouveaux bonds sept pour cent de la ville.

Les mandats de la police métropolitaine ont été plus recherchés et la perspective de rachat les a fait monter, mais aucune transaction importante n'a eu lieu. Les courtiers ont acheté de petits lots à 83 à 83 1/4 et vendu à 84.

Dans les billets de la ville, la seule vente annoncée ($1000) s'est faite à 26 d'escompte. Les courtiers ont acheté à 27 et vendu à 26.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Jeudi soir, 29 juillet 1869.

Coton—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 287 balles prises en divers petits lots à des prix irréguliers, mais qui n'ont demandé aucun changement de nos cotes, que nous répétons comme suit: ordinary 26 à 27, good ordinary 28 à 29, low middling 29 à 30 1/2 et middling à — 32 1/2.

Les prix payés aujourd'hui ont compris 26c pour l'ordinary bon style, 27 c pour le strict ordinary et 29 1/2 pour le strict good ordinary et le low middling. Les quelques listes désirables qui sont restées invendues sont tenues à des prix plus élevés—c'est à dire 31 à 32 c pour le strict middling.—Il est clair que ces listes ne se vendent pas sur le marché aux prix dominans, prix qui sont acceptés pour de petits lots ou pour clore des consignations, mais elles sont ouvertes quand des ordres reçus indiquent les grades qu'elles renferment.

Les recettes proprement dites, depuis vendredi soir se sont montées à 323 balles contre 375 dans le même laps de temps la semaine dernière.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept 1868, balles		3044
Reçu depuis notre dern. rapport.	28	
" antérieurement	826310	
Estimé par addition d'échantillons, &c.	9112	835450
		838494
Expédié aujourd'hui		
" précédemment	832808	832808
Stock en mains		5686

Arrivages de l'Ouest—Il ne nous est pas arrivé de vapeurs de l'Ouest depuis notre revue d'hier.

Farine—Le marché est calme—comme de coutume vers la fin du mois—mais le stock en mains est faible et les prix fermes et sans changements. Il s'est vendu aujourd'hui 2000 barils de l'article, dont 20 et 50 de double extra à $6 50, 100 de simple extra à $6, 80 de triple extra à $6 70, 100 et 200 do à $6 75, 460 de farine pour ce qu'elle vaut à $6 75, 50 de triple extra à $6 87 1/2, 100 de triple extra à $7 25, 100 de do choix do à $7 75 et 70 do à $8 75 le baril.

Maïs—Le maïs continue à être rare—Pas de demandes, mais les prix sont fermes. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 600 sacs dont 300 de mélangé, en mauvais état à $1 15, 100 de blanc mélangé à $1 17 1/2, 150 de blanc ordinaire à $1 20 et 50 do à $1 25 le boisseau.

Avoine—L'avoine est calme et les prix en sont bas. Il s'en est vendu aujourd'hui 800 sacs, dont 320 à 74 1/2 c, 100, 125 et 150 à 75 c et 50 à 76 c le boisseau.

Son—Le son est calme à $1 65 les cent livres.

Foin—Le marché est dépourvu ou presque dépourvu de foin. 30 et 50 balles de prime de l'Ouest s'est vendu en entrepot au prix haussé de $32 le tonneau.

Porc—Il ne se fait que des affaires en détail dans le porc à $25 50 le baril de mess. Les lots ronds sont tenus à ce prix.

Viande salée a sec—10 barriques d'épaules vendues à des conditions privées. L'article se vend en détail 14 3/4 c.

Breakfast bacon—L'article commande 21c. la livre.

Saindoux—Le marché est calme, mais ferme et sans changement. L'article en tierçons est coté à 19 3/4 à 21 c et en barillets 21 1/2 à 22 c. la livre.

Bacon—En demande meilleure et le marché est décidément plus ferme. Il s'est vendu hier et aujourd'hui—mais on ne l'avait pas annoncé—53 barriques dont 25 d'épaules à 15 3/4 c. 5 et 5 barriques de cotés clear ribbed à 19 1/2 c, 6 do à 19 3/4 c et 7 tierçons de jambons curés au sucre à 24 1/2 c la livre. Les épaules se vendent en détail à 15 3/4 à 15 1/2 c, cotés clear ribbed 19 3/4 c, les cotés décousus 19 3/4 c la livre.

Sel—La demande de sel de Liverpool est peu active, mais les prix en sont haussé. Les marchands vendent le gros à $2 30 à $2 35 le sac et le fin $2 40 à $2 45. Les forts lots en entrepots paient en moins 10 c le sac. Pas de ventes de chargements à rapporter. Le sel des Iles Turques est ferme à 50 à 60 c le boisseau.

Whisky—L'approvisionnement de whisky est faible et la demande ne se fait que pour la spéculation. Les prix de l'article ont acquis de la force—$1 15 à $1 17 1/2 pour le rectifié—le dernier prix donné pour la bonne marque. Un lot de 35 et 50 barils de rectifié de l'Ouest s'est vendu à $1 17 1/2 le gallon. Les spiritueux sont stables à $1 20 à $1 22 le gallon. 25 barils de l'Ouest vendus à $1 22 1/2 le gallon. 40 barils de Bourbon patenté vendus à $1 32 1/2 le gallon.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureaux de l'Abeille, Vendredi matin, 30 juillet 1869.

Les arrivages et les départs de la journée d'hier ont été aussi rares que d'habitude, à cette époque de l'année. Rien de changé dans l'aspect des affaires sur la levée. Le moment n'est pas venu où la campagne nous envoie ses denrées. Il n'y a guère que les bateaux qui partent qui emportent un peu de fret. La levée d'ailleurs se dégarnit de plus en plus chaque jour et maintenant sa physionomie d'été. Il y a néanmoins un débarcadère où se manifeste encore une certaine activité, c'est celui des steamers entre la Nlle-Orléans et New-York. Sur ce point qui s'étend de la rue St Louis à la rue Ste-Anne, les levées sont toujours couvertes de produits venant de Boston ou de New York, et de ceux que l'on embarque ici pour ces deux villes, et qui se composent principalement de sucre, de mélasse et de coton.

Arrivés Hier—Le Rose Franks et le Cleona, de Bayou Lafourche; le National, de Bayou Sara; le May Flower, de la Rivière Ouachita.

Partis Hier—Le Hunter et le Myrtle, pour la paroisse Plaquemines; le Rose Franks et le Cleona, pour le Bayou Lafourche; l'Era No 10, pour la Rivière Rouge.

Parmi les bateaux qui partent aujourd'hui, nous signalerons le National, qui fait deux voyages par semaine, jusqu'à Bayou Sara, laissant la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 10 heures du matin, et tous les lundis à 5 heures du soir. Ce paquebot est commandé par le capitaine E. F. Gross; M. J. G. Landry, assisté de M. Henry Streck, préside à l'administration intérieure. M. S. Heno, assisté de Charley Gross, est préposé au fret.

Partira ce soir, à 5 heures, le Flicker, capt. Jos. Aucoin, qui fait le service de la côte et du Bayou Lafourche jusqu'à Lockport. Il part de la ville tous les vendredis soir, à 5 heures, et tous les mardis matin, à 10 heures. M. Z. Dupuis en est le premier commis.

Sont attendus pour partir demain: le Henry Ames, de Vicksburg; le Wild Wagoner, de Natchez; le Frolic, de la Rivière Rouge; le Welcome, de Bayou Sara; le Myrtle et le Crescent, de la côte d'en bas.

Nous annonçons aux négociants de la Nouvelle-Orléans et aux habitants de la côte et du Bayou Lafourche que le capt. Joe Dalferes est arrivé de Louisville, où il a conclu un marché pour la construction d'un nouveau bateau destiné à faire le service à la place du Rose Franks. Ce bateau offrira aux passagers toutes les conditions de sécurité désirables. Il aura 180 pieds de longueur et 36 pieds de largeur; il sera pourvu de 4 chaudières et deux cylindres de 23 pouces de diamètre et de 8 pieds de course.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1869.

Arrivé, hier—104 bœufs du Texas, 56 moutons.

Vendu—219 bœufs du Texas, 22 veaux et veaux d'un an, 42 cochons, 310 moutons et 6 vaches à lait.

A vendre—785 bœufs du Texas, 459 veaux et veaux d'un an, 107 cochons, 810 moutons.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au maïs, par liv. net	— —	à	— 00
do do 2de qlt, par tête	— —	à	— 00
Bœufs du Texas, 1re qlt, par tête	35.00	à	45.00
Bœufs du Texas, 2de qlt, par tête	25.00	à	30.00
Bœufs du Texas, 3me qlt, par tête	10.00	à	20 00
Cochons par liv., gr.	0. 9	à	0.11
Cochons (Stock) par tête gr.	7.50	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons 2de qlt., par tête	3.00	à	3.50
Moutons 3me qlt., par tête	0 00	à	0.00
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	80 00
Veaux, par tête	8.00	à	12.00
Gros veaux, par tête	8.00	à	12.00
Chèvres par tête	1.50	à	4.00

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr C. McLANE,

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace?
Ont-ils le ventre dur et enflé?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête?
Ont-ils des déchirements d'estomac?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE
N'est pas un candi dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE
Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre, comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

C. H. MILLER & CO,
CONFISEURS EN GROS.
Fabricants de Candi à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.
Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits de pièces d'artifice, etc.
Seuls agents des célèbres VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.
Nos 50 et 52 Nlle-Levée.
27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

Agence pour la vente des CERCLES "ARROW,"
43......Rue Carondelet......43
NOUVELLE-ORLEANS.
LE CERCLE "ARROW."
La demande de cet excellent cercle à balles de coton augmentant tous les jours, les propriétaires ont cru devoir augmenter de beaucoup leur stock de la saison. Ils sont à même de remplir toutes les demandes de CERCLES "ARROW" que leur adressera le commerce. Ils vendront également le CERCLE A BOUCLE, de toutes grandeurs et garanti fait du meilleur fer anglais.
H. T. BARTLETT, R. W. RAYNE,
2mai—3ms Agence générale, No 43, Carondelet.

H. F. GIVEN,
11......RUE DE L'UNION......11
COURTIER DE SUCRE ET DE COTON,
— ET —
NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
16juill—6m Nouvelle-Orléans

Avis aux Planteurs Sucriers.
LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY" De Barils à Mélasse.
Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.
Ayant un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la manufacture de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse, plus solides et mieux confectionnés que les meilleurs faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les livrerons à cercles de fer ou de bois, et au gré des acheteurs.
Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre stock et s'assurer des facilités que nous possédons, avant d'envoyer leurs commandes ailleurs.
Les ordres laissés à l'entrepôt, de visiteurs de R. Marsh, Denman & Co., au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.
E. F. WALLICHE & Co.
16juin—6ms D. M. HOLLINGSWORTH.

Magasin de cuirs et d'articles de cordonniers.
No. 36, DE LA VIEILLE-LEVÉE.
L'attention du commerce et des acheteurs est appelée sur un grand assortiment de tous les articles qui se rattachent à la manufacture de souliers. J'ai toujours en magasin les meilleures peaux de veaux, françaises et américaines, les meilleurs maroquins, cuirs Hemlock et Oak, semelles, serges anglaises, élastiques, rubans à border &c.
Les arrangements que j'ai conclus en Europe et aux Etats-Unis, me permettent d'offrir les plus grands avantages au commerce.
Wm. J. SHELDON.
No. 36, de la rue Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane.
11juil—3m

Selles. Selles. Selles.
A QUATRE PIASTRES PIECE.
1,000 SELLES McClellan à $4 pièce,
100 CARABINES à $12 et $15,
500 FUSILS DE CHASSE, fins, à deux coups, à $15 et $25.
Et un grand assortiment de COUTELLERIE de table et de poche, et autres QUINCAILLERIES, à bas prix,
A vendre par S. S. CHURCHILL & BROTHER,
Successeurs de Taylor & Churchill.
24 juin—1an No 41 de la rue des Magasins.

A la Selle Anglaise.
F. GIEFERS,
24......RUE ST-CHARLES......24.
Fabricant de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.
Prix modérés. 7janv—1an

MANUFACTURE DE CIGARES
DE
J. Ballester,
Encoignure Chartres et Bienville.
Les consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et varié de cigares de choix de toute qualité. 8avril—1an

CIGARES. CIGARES.
Premier prix à l'Exposition de 1869
F. SUAREZ.
13......RUE COLUMBUS......13.
Entre Remparts et St-Claude.
Toujours en magasin un assortiment complet de CIGARES fabriqués avec le meilleur tabac de la Havane, de même que des cigares mêlés et du pays au plus bas prix du marché. 14mai—3m

Chemins de fer.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement d'été.

DEPARTS.

—DE LA VILLE— Nouveau Dépôt.		—DU LAC—	
6 heures du matin,		5 heures du matin,	
8 "	"	7 "	"
10 "	"	9 "	"
Midi		11 "	"
2 heures	P. M.	1 heure	P. M.
3 "	"	3 "	"
4 "	"	4 "	"
5 "	"	5 "	"
6 "	"	6 "	"
7 "	"	7 "	"
8 "	"	8 "	"
9 "	"	9 "	"

Le convoi de 9 heures du soir, du Lac, ne va qu'à l'ancien dépôt.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, à 4 heures du matin et, du Lac, à 10 heures du soir.

Le Dimanche, un convoi à vapeur partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.

Les convois partiront à toutes les heures, le dimanche, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

18juillet G. PANDELY, Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rattachera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, sera livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (le dimanche excepté) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal [illegible] et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux livraisons.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. CHS. A. WHITNEY & Co. Agents.
27mai—1an

HOTELS, RESTAURANTS, CAFES

CAMPEMENT RESTAURANT,
72, rue de Chartres.
AUGUSTE BROUX annonce à ses amis et au public, qu'à partir d'aujourd'hui 17 juillet, il a établi ce qui suit:
Déjeuner (sans vin)....50 sous.
Dîner avec vin....75 sous.
Chambres meublées pour les voyageurs. Au premier, un grand salon. Table de 60 couverts pour repas de noces et parties privées. 17juillet—1m

Crescent Hotel,
A LA BAIE ST-LOUIS.
Cet Hôtel, avantageusement connu, [illegible]
Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire une agréable résidence d'été. On débarque au "Crescent Wharf", vis-à-vis de l'Hôtel.
TOULME & SAUCIER,
22 juin—2m Propriétaires.

PENSION FRANÇAISE TENUE PAR
URBAIN RAMBAUT,
A BILOXI.
M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles qu'il fera l'ouverture de sa pension, à Biloxi, le 1er Juin. Bon service, bonne table et bon vin. Il y a des cabanes à bain.
29mai—3m Prix modérés.

Restaurant de Paris,
32 rue Bienville,
OSCAR LEURET, Propriétaire.
PHILIPPE FORGET, Gérant.
Pension à la semaine et au mois. Chambres garnies, bien aérées, pour habitants. 16 mai—1an

RESTAURANT COSMOPOLITE.
Rue ROYALE, No 11, entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toute espèce de vins de choix. Les soupers, dîners, repas de noces, etc, y sont fournis sans délai.—Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine ou par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 14 mai—1an

REOUVERTURE
Du Lake Park House et Restaurant de
N. MILLER,
au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.
LA REOUVERTURE de cet établissement a eu lieu, pour la saison, le 21 mars 1869. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière.
Les amateurs y trouveront les meilleurs vins, liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins.
De belles chambres pour repas et mariages y sont attachées.
N. MILLER,
30mar—6m Lake Park House.

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST-CHARLES, NO 19,
Nouvelle-Orléans,
Entre les rues Commune et Canal.
D. M. STELLA,
4v 1an Propriétaire.

BISMARK.
Ce fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître, est foulé tous les soirs par les amateurs de BONNE BIERE, DE JEUX D'ECHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, ETC.
Concert tous les soirs.
Restaurant à la carte. 9 mars 1an Mar. JD

MANUFACTURE DU SUD.
JOHN NORWOOD,
Fabricant et Marchand de Bottes et de Souliers,
No 180 de la rue du Canal, près Dryades,
Nouvelle-Orléans.
Il prend, sans retard, les mesures des dames, des messieurs et des enfants. 1avril—1an

GLYNN & WINTZ,
9......RUE DU CAMP......9
Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants. Chaussures faites et Chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellents matériaux sont employés.
Agents du Vernis-Bronzé de Cahill.
On a toujours en magasin le célèbre Cirage anglais de Day & Martin. 7 mars 1an

CUVES
— ET —
Toute espèce de Travaux de Charpente.
Le soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins etc.
J. H. KEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box 265 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No. 245 de la rue du Canal près Franklin. 13 avril—1an

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE
Pour la Machine à Coudre de
Grover & Baker,
Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.
Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
21 mai—3m

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant d'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.
No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
Nouvelle-Orléans.

Avis de Société.
Mr. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.
Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville.
J. A. LUM,
FRANK H. HOOKER.

Pianos, Musique et Instruments de Musique.
CHARPAUX & LOUBERE,
46......RUE ROYALE......46.
Importateurs de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD, avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord.
PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, &c., &c.
Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c., &c.
Le tout offert à des prix excessivement réduits.
29mai—1an

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21aout—1an

Collège Classique et Commercial.
133......RUE QUARTIER......133,
Entre Remparts et Bourgogne.
Directeurs:
Edw. C. HAYDEL——Chs. BLÉTON.
Les pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus.
Cours classique et commercial complet en anglais et en français. 31janv 1an.

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire.
Près d'Alexandria, Louisiane.
Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.
Pour renseignements, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant
11janv—1an à Alexandrie.

MANUFACTURE A LA VAPEUR.
GRAUGNARD & SCHNEIDER,
MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL,
Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.
IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,
No. 1, Rue Vieille-Levée,
En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.
Tabacs de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie. Macouba, à la rose et d'Ecosse, à priser.
Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.
Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 60 livres. 9 juin—1an

JOHN M. COONEY,
AVOCAT,
(Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District)
Bureau, No 21 de la rue du Camp,
4 juin—6m (Au premier.)

GLACIERE STONEWALL
Glace! Glace! Glace!
Expédie, pour tous les points, en boucauts ou en sacs, aux frais des acheteurs.
Les ordres sont exécutés sans retard.
Les seuls prix sont ceux qui figurent sur les cartes ou importateurs. 4 juin—3 mois

COMPAGNIE
Mound City d'Assurance Mutuelle
DE LA VIE.
A ST LOUIS, MISSOURI.
Capital de $150,000 payé, et un Capital garanti de $300,000.
Actif, le 15 mai 1869.........$216,211 90
Nombre de polices émises jusqu'à présent, 1ère année, au 30 mai, 1,031.

OFFICIERS
Du Bureau Principal à St Louis.
JAS. J. O'FALLON......Président
A. M. BRITTON......Vice Président
S. W. LOMAX......Secrétaire
A. H. BUCKNER......Assistant-Secrétaire
G. G. McHATTON......Agent Général
W. HATCH......Officier Médical
W. W. GRISSOM......Médecin-Consultant
W. E. HARVEY......Actuary-Consultant

Directeurs.
JAS. H. LUCAS, JAS. J. O'FALLON,
A. M. BRITTON, A. E. GARRISON,
S. A. HATCH, W. C. SIPPLE,
A. M. WATERMAN, A. H. BUCKNER,
A. McDOWELL.

Officiers de l'Agence de la Louisiane.
Gouv. C. H. MOUTON......Président
Juge E. T. MERRICK......Vice Président
B. B. SIMMES......Secrétaire

Examinateurs Médicaux.
G. AUSTIN, M. D, J. N. FOLWELL, M. D

Directeurs pour la Louisiane.
Gouv. C. H. MOUTON, de la maison C. H. Mouton & Co. Juge E. T. MERRICK, de la maison Race, Foster & E. Merrick. F. H. HATCH, de la maison Samuel Smith & Co. JAMES JACKSON, de la maison Jackson & Manson. OCTAVE VOORHIES, de la maison C. W. Sancker & co. THOMAS FITZWILLIAM, de la maison T. Fitzwilliam & Co. E. S. MORSE, Propriétaire du City Hotel. Gén. S. B. SIMMES.

La Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la vie étant une institution domestique, les citoyens du Sud devraient la préférer pour plusieurs raisons dont nous ne donnerons que deux ou trois.

1.—L'argent reste chez nous où il sert à encourager le commerce de l'Ouest et du Sud, à bâtir les villes, à développer nos grandes ressources minérales et agricoles, à construire nos grandes lignes de chemins de fer et à cultiver nos immenses prairies. Les hommes du Sud et de l'Ouest devraient s'y faire assurer.

2.—Ses fonds étant placés où se paie un intérêt élevé, elle peut assurer à meilleur marché et donner de meilleurs dividendes qu'aucune compagnie de l'Est. Ceux qui désirent faire des placements avantageux et assurer les leurs devraient donc s'y faire assurer.

3.—Sa Direction en Louisiane étant composée d'hommes haut placés, offrant une garantie suffisante aux assurés [illegible] une Direction locale. Elle mérite donc la confiance du public.

Elle émet toute espèce de polices d'assurance et celles-ci ne peuvent être forfaites.

Elle n'exige rien, ni prix de polices, ni frais de timbres au préalable.

La succursale de la Louisiane est au Story Building, au premier No 3, au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel, Nlle-Orléans.

B. B. SIMMES,
7 mars—6mt12j Agent en Louisiane—Nlle-Orléans

Point d'Aiguille Double, Elastique,
LA MACHINE A COUDRE
QUI A REMPORTÉ LA MEDAILLE D'OR,
$40......$45
ELLE N'A PAS D'ÉGALE SOUS LE RAPPORT DE LA SIMPLICITÉ.
Elle est patentée en Amérique et en Europe.
Toute la machine est à la surface et peut se hotter sans changement de place. La Longueur du point peut être changée tandis que la machine fonctionne. Le fil vient directement des premières bobines [illegible] les numéros, les dentelles les plus fines et les draps les plus épais.
Elle fait plus que la plupart des machines de grand prix, car, avec les attaches convenables, on peut faire tous les points de couture de couleur et de grandeurs convenables, et faire des broderies supérieures à tout ce que peut exécuter la main.
Voici quelques uns des nouveaux avantages de cette machine:
1 Elle fait le point double élastique et tire le fil de deux bobines.
2 Elle fait un ourlet plus fort et plus joli que n'en peut faire la main ou une machine quelconque.
3 Elle a un très grand espace sous le bras et l'aiguille, ce qui est un grand agrément.
4 Le travail supporte mieux que celui d'aucune autre machine, l'effet du blanchissage, du repassage et de l'usure.
5 Elle fonctionne plus rapidement, elle a besoin de moins de force, elle est plus simple et coûte moins qu'aucune des machines actuelles.
6 Elle ne fait presque pas de bruit: on apprend facilement à s'en servir et il est facile de la tenir en bon état.
7 Elle économise le temps, l'argent, le travail et la patience.
8 Elle convient pour tous les travaux d'aiguille.
9 Elle a tous les avantages qu'offrent les autres machines, et ce fait, joint au bon marché, devrait la recommander à tout le monde.
Enfin, elle possède tous les avantages nécessaires; 1o elle coûte peu, ce qui est la chose la plus importante; 2o elle est simple et elle dure; 3o le mécanisme en est parfait.
J. CONSIDINE, Agent,
189 rue Canal,
On demande, dans les Etats de l'Alabama, du Mississippi de la Louisiane et du Texas des agents qui ont de petits capitaux. De grands avantages leur sont offerts.
Post-Office, Boîte 814.
3juin—3m

LE CELEBRE ENDUIT EGYPTIEN,
Patenté à Washington le mois de mai dernier, décoré à la Troisième Foire d'Etat de la Louisiane le 7 avril dernier.
Ce remarquable produit, composé des ingrédients les plus salubres connus jusqu'à ce jour et dont l'acide carbolique forme une des principales bases, est le même que les anciens Egyptiens employaient pour conserver les bois de leurs sarcophages, sauf toutefois les grandes améliorations que les progrès de la chimie moderne ont permis d'introduire dans sa composition, afin d'en rendre l'emploi facile à tout le monde en toute saison et sous n'importe quelle latitude.
Cet enduit, dont de nombreuses expériences ont permis de constater l'efficacité, possède, en outre de ses qualités salubres et désinfectantes celle de préserver de la pourriture tous les bois appelés à être mis en contact avec l'eau la boue ou l'humidité. L'emploi de cet enduit dans ce pays, où le bois est appliqué à une foule d'usages, est d'une utilité incontestable.
Les propriétaires en général et chacun en particulier sont invités à en faire usage pour la conservation des cuves à eau, planchers, lambourdes et revêtis de magasins, soles de maisons, poteaux de télégraphe et de wharves, barrières, navires, ponts, traverses de chemin de fer etc., etc.
L'enduit égyptien, appliqué selon le procédé de l'inventeur, protège également des atteintes de l'humidité ou de la vermine tout papier de tapisserie quelle qu'en soit la délicatesse, ainsi que toutes les glaces étamées qui se détériorent tant sous ce climat humide.
Le papier d'emballage préparé par l'inventeur protège également de l'humidité et de ses conséquences les soieries de nuances délicates qui doivent séjourner dans les magasins d'une saison à l'autre, ainsi que les draps et tous objets de laine qui craignent des atteintes des mites.
L'enduit égyptien est à vendre à la Nouvelle-Orléans, aux dépôts de l'inventeur, chez ALEXANDRE FUCHS, No 20 rue Toulouse, et chez E. G. AUDIBERT, chapelier, No 12 rue de Chartres. 11juil—3m

De la viande fraiche, en tout temps! en mer, dans le camp et en marche.
Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boites en ferblanc, et sans os.
GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.
L'expérience a prouvé la bonté de cette viande qu'on offre au public comme le meilleur remplaçant de la viande fraîche du marché et celle qui se vend à plus bas prix. Elle n'a pas d'os, elle est dans des boîtes en ferblanc de 5, 10, 15 et 20 livres, et ces boîtes sont dans des caisses d'environ quatre-vingt-dix livres.
Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande cuite ou à la viande salée, car elle conserve le jus et l'odeur de la viande fraîche. Lorsqu'elle est préparée et cuite d'après la recette qu'on trouve sur la boîte, elle fait une soupe, un ragoût ou un bouilli qui vaut celui de la viande fraîche. L'article a de grands avantages sur la viande préparée pour les armées.
Il remplace également la viande fraîche, elle prévient le scorbut que produit un usage constant de la viande salée.
2o—Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.
A. C. PIERPONT & CO.
Marchands de groceries en gros
— Et —
Receveurs de provisions.
No 16 de la rue Nlle-Levée.
mai—6 m Nlle-Orléans—Agents.

Vins--Liqueurs--Provisions--&c

LA MARQUE DE
WHISKY DEXTER,
Connue sur le marché du Sud depuis 1826.
Ayant été contrefaite, nous prenons ce moyen d'annoncer à nos amis et nos clients qu'au lieu de peindre les têtes de nos barils comme par le passé, nous étamperons dessus au feu, la gravure du baril ci-dessous et le nom de notre maison en plein.
Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 43 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M JULES TARDOS l'autorisation d'agir pour nous à la Nouvelle-Orléans.
EDMUND DEXTER & SONS,
Nos 51 et 49 Sycamore street, Cincinnati.

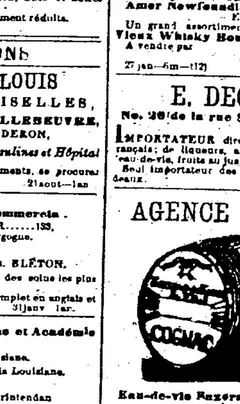

Whisky Dexter,
Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse),
Cognac Jules Tardos,
Whisky Bourbon Jules Tardos,
Amer Newfoundland (Terreneuve).
— Egalement —
Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon.
A vendre par
JULES TARDOS,
27 jan—6m—1f2 No 69 rue Tchoupitoulas.

E. DECHAMPS,
No. 20 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.
Importateur direct d'eaux-de-vie et de vins français; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.
Seul importateur des vins de Pouget fils, de Bordeaux. 7 janv—1an

AGENCE GENERALE.

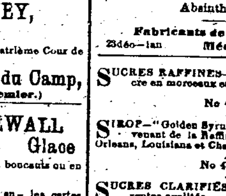

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils.
de Alphonse Cahuzac,
Champagne Chs Heidsick,
Porte de S Cazet,
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Cie.
3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,
12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14
NOUVELLE-ORLEANS
Importateurs et Marchands
de toute espèce de
CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,
Anisette, Curaçao, Marasquin,
CORDIAUX ASSORTIS,
Absinthe et Kirsch,
— ET —
Fabricants de Syrops de Fruits,
23déc—1an Médailles.

SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIES—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO,
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO,
1 fév 6m No 48 de la rue Tchoupitoulas.

VIEUX WHISKY BOURBON,
DE J. A. MILLER,
Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.
Provisions et Céréales.
Constamment en magasin, un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié, de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité.
Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, Fournitures de bâtiments, Coton, Corde et Toile d'emballage, Maïs, Farine, &c.
Avances sur les consignations faites à
MM. F. D. COBB & CO, à New York.
COBB, DOLHONDE & CO,
22 janv—au 31juil—Mar J D Au No 27 de la rue Natchez.

CAZAUX & VERGNOLE
73......VIEILLE-LEVEE......73
MAISON FONDÉE EN 1841.
IMPORTATION DIRECTE.
Vin rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crême de Moka. Fruits à l'eau-de-vie.
Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

MOULIN A RIZ SONIAT,
SITUE A LA PAROISSE ST-CHARLES,
A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

Ce Moulin a été construit par MM. Leeds & Co, sous la surveillance de M. P. McKinlay, l'inventeur des pilons perfectionnés et qui depuis 30 ans monte des moulins de même genre dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage et la bâtisse construite en briques, le danger d'incendie est presque nul. Un grand warehouse, bâti sur la Levée, et dans lequel [illegible] un garden, met le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.
Pour plus d'informations, s'adresser à
EMILE DUPRÉ,
Enc. Peters et Douane,
ou aux MM. SONIAT FRERES,
soins de J. LONG, Kenner P. O.
A vendre—Un équipage de 6 chaudières à sucre. 1er janv—1an

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.
A. ROCHEREAU & CO.,
COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
20 fév—1 an 16 & 18......ST. LOUIS STREET......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co.,
OF NEW YORK.
ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE
Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible

Etat des Affaires.
Polices en vigueur......$25,000,000
Actif......1,500,000
Revenu annuel......800,000
Pertes payées......500,000

Officiers.
W. H. PECKHAM, Président,
H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
L. McADAM, Actuaire,
G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York.
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York.
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street.
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company.
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.
25 fév
JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 48 DE LA RUE DE L'UNION.

J. B. WALTON,
Encanteur, Estimateur et Agent Général.
No 6......RUE CARONDELET......No 6,
Nouvelle-Orléans.
Le soussigné annonce au public qu'il continuera, au No 6 de la rue Carondelet, la vente de propriétés foncières et des affaires d'encan en général. Il sollicite l'appui de ses amis pour la vente des immeubles, des actions, marchandises, meubles, &c.
Il s'occupe de la vente des biens de succession, des ventes des gardiens du port et des assureurs, de toute espèce de ventes au dehors.
L'attention des propriétaires est appelée sur son système de plans et de livres de places où ils trouveront les renseignements les plus exacts.
4juillet— J. B. WALTON.

BUREAU DE L'AGENCE COMMERCIALE
R. G. DUN & CO,
70......Rue du Canal, au premier......70.
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
D. WEBSTER, Directeur.
Cette Agence se charge toujours de faire toute espèce de recouvrements dans toutes les parties des Etats-Unis, dans les Territoires et dans l'Amérique Anglaise du Nord.
Dans le cours d'une existence de vingt huit ans à New-York et de près de vingt ans à la Nouvelle-Orléans elle a recouvré et touché des millions de piastres et n'a jusqu'ici rien fait perdre par sa faute.
Le patronage du public est respectueusement sollicité.
30juin 1m R. G. DUN & CO.

AVOCATS --- Société.
Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.
E. WOOLDRIDGE,
J. W. THOMAS,
3juin—3ms Bureau No 2 de la rue du Camp.

Composition Musicale.
Vente au Profit des Petites Sœurs des Pauvres.
Les exemplaires de la dernière composition de M. H. Rolling, HARMONIE DE LA NATURE, venant d'être reçus de Paris, le public est prévenu qu'ils seront mis en vente dès demain, lundi 5 juillet, chez les principaux marchands de musique. Le produit intégral de la vente sera versé à la caisse des Petites Sœurs des Pauvres.
Prix de l'exemplaire Une Piastre. 4 juillet

JOHN ARMSTRONG,
Fonderie et Fabrique de Bouilloires,
Au coin des rues Erato et Nlle-Levée,
Nlle-Orléans, (Lne.)
Fabrique de machines à vapeur, verticales et horizontales, Moulins à sucre, machines à dessécher, moulins à scie, colonnes en fer, façades de bâtisses, fourneaux, barres à grilles, vérificateurs de boîtes d'emballage, à gaz, locomotives à basse pression, bouilloires à cylindres et à tuyaux, bouilloires tubulaires et clarificateurs, &c.
1avril—6m.M J S.

Opium. Opium. Opium.
Attendu par le steamer
ALHAMBRA,
qui arrivera directement dans ce port, au commencement de juillet, à vendre par
E. J. HART & Co.,
2juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Biscuits de Fantaisie de
Peak, Frear & Co,
Et Extraits de Biscuits à la viande, de Liebig.
Des ordres pour la vente en gros seront remplis par l'entremise de
E. J. HART & CO.,
Seuls Agents dans les Etats du Sud,
Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.
A vendre, en détail, par
H. F. WILSON & BRO,
Au coin des rues Magasins et Philip.
CLARK & MEADER,
Au coin des rues Commune et Carondelet.
SAM'L HASTINGS,
20 juin Au coin des rues Magasins et Félicité.

Sucres!
1000 Colis sucres, en poudre, pains de sucre et sucre en morceaux, A, C—Blanc, jaune et brut, tendus et en magasin.
A vendre par
E. J. HART & Co.,
2juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

SOUDE, 55 0/0.
SEL DE SOUDE.
SOUDE CAUSTIQUE, 62 0/0,
BI-CARBE DE SOUDE.
A vendre, en magasin et en Douane, par
E. J. HART & Co.,
2juin No 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Daniel & James D. Edwards
Nos 21, 23, 25, et 27 de la rue Delta,
— Et —
Nos 22, 24, 26, et 28 de la rue Front
Nouvelle-Orléans, Lne.
Fabricants d'équipages à vapeur, améliorés,
POUR LA FABRICATION DU SUCRE.
Et de toute espèce d'ouvrages
EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR, &c.
ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries;
— Marchands de —
TUYAUX et INSTALLATIONS en FER de toute grandeur,
POMPES A VAPEUR ET A BRAS.
Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et se chargent de toutes sortes de REPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.
22 juin—un an

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
Nous annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles et à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—1an LEEDS & CO.

$40---$45---$50,
Est le prix d'une Machine à coudre de WILSON.
— AU —
No 6 DE LA RUE BARONNE.
Elle est sans rivale sous le rapport de la simplicité, de la durée et de la beauté.
Elle coûte, vingt-cinq piastres de moins qu'aucune autre machine de premier ordre.
On demande des agents dans tout le Sud. S'adresser à E. W. INGE, Glass Box 497, Nlle-Orléans.
15mai—3m

Ch. FACIOT,
RELIEUR DE PARIS,
Exécute la reliure en tout genre, collage et vernissage de cartes, dorure sur tranche, marbrure, encadrement en passe-partout. Aussi: Cartonnage en tout genre, articles de fantaisie, etc., 37, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
Prix modérés. 24juin—1an

Bon Marché!
McINTYRE & APPLEGATE,
Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.
Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Cotwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations. 26 oct—1 an

J. J. ALBERT,
60...Rue Douane...60
A toujours en main un grand assortiment de
CHAPEAUX,
de tout genre:
Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c.,
Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.
1er janv—1an

CHARLES E. WYNNE & FARR,
Marchands et Agents pour la vente
— DE —
MACHINES ET INSTRUMENTS
D'AGRICULTURE,
No 111, rue Gravier, Nlle-Orléans.
Nous avons constamment un stock complet de MACHINES à vapeur, stationnaires et portatives, MOULINS à scie, MACHINES à égrener et condenser le coton, MACHINES à riz, EVAPORATEURS et MOULINS à sucre, MOULINS Diamond à gru, et toute espèce d'instruments d'agriculture, que nous offrons aux prix de fabrique.
Nous invitons les acheteurs à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs. 13 juillet—3m

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie
DE LA LOUISIANE.
Directeurs
J. M. Lapeyre, W. S. Mount,
John Davidson, L. B. Pothier,
H. Zuberbier, Wm McCulloch,
I. N. Marks, Wm Creevy,
E. F. Schmidt, T. K. Finlay,
Wm Cooper, Anthony Sambola,
W. S. Pike, Patrick Irwin,
David McCoard, John G. Sinnott,
I. Caulfield, C. Cavaroc,
Gerard Stith, W. G. Nichols.
Officiers.
JOHN DAVIDSON......Président.
W. S. PIKE......Vice-Président.
R. W. YOUNG......Secrétaire.
L. A. FOURNIER......Trésorier.
W. G. NICHOLS, Médecin examinateur.
ALEXANDRE HART, Médecin examinateur.
R. C. FOLGER, Agent.
Bureau: No 120 rue Carondelet (Batisse Davidson.)
16oct—1an

Compagnie d'Assurances Mutuelles du Pelican, de la Nlle-Orléans,
Bureau, No 28 rue du Camp.
Cette COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus bas.
CHS. ROMAN, Président.
M. A. TARLETON, Secrétaire.
Directeurs:
CHS ROMAN, THE BAILLY-BLANCHARD, Jr.
O FATJO, ARTHUR FORSTALL,
E GIQUEL, SAM M TODD,
F A PETERSON, LS. GREVEMBERG,
W A SHROPSHIRE, S N MOODY,
GABRIEL PASCAL. 12janv—1an

Médicaments.
Le Remède Rouge pour la Diarrhée des enfants (Red Diarrhea Remedy)
Le R. D. R. calme et fortifie les entrailles.
Le R. D. R. guérit des nausées et des vomissements.
Rien n'égale le R. D. R. pour la diarrhée.
Pour le choléra et le choléra morbus, servez-vous du R. D. R.
Toutes les mères devraient acheter le R. D. R.
Quand le R. D. R. est connu on ne veut de rien autre chose.
Les enfants qui crient aiment le R. D. R.
Le R. D. R. est employé au lieu de laudanum et de parégorique.
Le R. D. R. guérit des diarrhées de longue date.
Le R. D. R. pour les enfants en dentition.
Le R. D. R. arrête de suite la diarrhée aiguë.
L'English Female Bitters (L'Amer Anglais des Femmes) guérit à votre femme.
L'E. F. B. ne manque jamais de satisfaire les malades.
L'E. F. B. est un tonique intérieur efficace.
L'E. F. B. guérit toutes les maladies de poumons.
L'E. F. B. triomphe des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.
L'E. F. B. guérit des suppressions et de l'irrégularité de fonctions.
L'E. F. B. fait passer agréablement l'âge critique.
L'E. F. B. est le remède des femmes.
Le Buchu de Dromgoole & Co. se vend une piastre.
Le Buchu de Dromgoole & Co plaît à tout le monde.
Pour les maladies urinaires, ayez recours au Buchu de Dromgoole & Co.
Le Buchu de Dromgoole & Co guérit de la gravelle et de la gonorrhée.
A vendre, en gros, par
WHEELOCK, FINLAY & CO, agents,
coin Gravier et Magasins.

VERMIFUGE
DE
B. A. FAHNESTOCK,
Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrascibilité nerveuse.
Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.
Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.
F. P. DUCONGE, Agent,
1aout rue de Chartres No 99 Nlle-Orléans

NEW-FOUNDLAND
BITTER.
Nous appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. On se sert, pour le faire, de l'eau-de-vie la plus pure; rien de ce qui y entre n'est nuisible; il a une grande vertu tonique; il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur; c'est un stimulant doux, comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents. Il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.
Notre réputation est garante de sa pureté.
La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.
M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & Co. Mobile,
nos agents, le vendent par charretées au commerce.
On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.
EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an—Mar18

Collège de médecine et de chirurgie,
DE MILWAUKEE,
Incorporé par la Législature du Wisconsin.

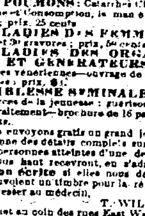

Dirigé par des médecins du Sud, possédant tous les instruments modernes à l'usage des malades et des difformes et où ceux-ci recevront les soins les plus intelligents qu'il soit possible de leur donner. Les affections chroniques, celles qui exigent des opérations chirurgicales—les maux de gorge, les affections pulmonaires, des yeux, des oreilles, des organes urinaires et génitaux ainsi que les affections ordinaires y sont traitées sur les lieux ou par lettres.
On y enverra par la poste ou cachetés, en en recevant le prix, les ouvrages de médecine suivants:
MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS: Catarrhes Chroniques, Bronchite, Asthme et Consomption, la manière de s'en guérir—16 pages; prix, 25 cents.
MALADIES DES FEMMES—brochure de 72 pages et 30 gravures; prix, 50 cents.
MALADIES DES ORGANES URINAIRES ET GENERATEURS des deux sexes et maladies vénériennes—ouvrage de 300 pages et de 100 gravures; prix, $1.
FAIBLESSE SEMINALE provenant de l'abus des forces de la jeunesse: guérison à l'aide d'un nouveau traitement—brochure de 16 pages illustrées: prix, 25 cents.
Nous envoyons gratis un grand journal de médecine qui donne des détails complets sur notre Collège.
Les personnes atteintes d'une des maladies mentionnées plus haut recevront, en s'adressant à nous, une opinion écrite si elles nous décrivent leur mal et nous envoient un timbre pour la réponse.
S'adresser au médecin,
T. WILLIAMS, D. M.,
Cabinet au coin des rues East Water et Mason,
Milwaukee, Wis.
N. B. On écrit et parle le français au Collège.
15 juin—1 an

Pilules Cathartiques d'Ayer
MEDICAMENT LAXATIF.

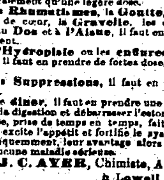

Il n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que ces Pilules qui, pour agir doucement n'en agissent pas avec moins d'efficacité. La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent qu'elles leur doivent leur guérison; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles guérissent leurs voisins et leurs amis et tout le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.
Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, tout le monde peut les prendre en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraîcheur et en rend le goût agréable; étant purement végétales elles ne sauraient faire de mal en quelque quantité qu'on les prenne.
Elles fouettent et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieures; nettoient l'estomac, les entrailles, le foie et les autres organes et, en maintenant une régularité de fonctions, préviennent ce qui est la source première des maladies.
On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boîtes les prescriptions pour les maladies suivantes:
Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, les langueurs et le manque d'appétit, il faut en prendre modérément afin de stimuler l'estomac.
Pour les Maladies de Foie, les Maux de tête bilieux, les Migraines, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres bilieuses, il faut en prendre raisonnablement afin de faire disparaître les obstacles qui occasionnent ces maladies.
Pour la Diarrhée ou la Dyssenterie, il n'en faut absolument qu'une légère dose.
Pour les Rhumatismes, la Goutte, les Palpitations de cœur, la Gravelle, les douleurs aux Côtés, au Dos et à l'Aîne, il faut en prendre continuellement.
Pour l'Hydropisie ou les enflures on doit en prendre, il faut en prendre de fortes doses et fréquemment.
Pour les Suppressions, il faut en prendre une forte dose.
Après le dîner, il faut en prendre une ou deux, afin d'amener la digestion et de débarrasser l'estomac.
Une dose, prise de temps en temps, fait fonctionner l'estomac, excite l'appétit et fortifie le système. Elles ont, conséquemment, leur avantage alors même qu'il n'existe aucune maladie sérieuse.
DR. J. C. AYER, Chimiste, A. des E.-U.,
à Lowell, Mass.
On vend les pilules d'Ayer chez MM. E. J. HART & Co., WHEELOCK FINLAY & Co. Dépôt de médicaments patentés de FLEMING, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.

DEMANDE DE MEUBLES.
On donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 156 de la rue Delord, près Camp magasin ci-devant au No 274 de la rue du Camp. A vendre, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de meubles de bureaux. Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix raisonnables trouveront leur avantage à s'y adresser. On y achète des meubles en grandes ou en petites quantités, au comptant. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables.
28mars—1an t1 2

DAVID JACKSON vs. La Dame MARY McPHERSON, veuve en communauté et administratrice d'Antonio Horta, décédé.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,823—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain irrégulier, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec (ou Histoire), des Remparts (ou d'Amour), St-Claude (ou des Bons-Enfants) et Columbus (ou du Mystérieuse), mesurant, mesure américaine, quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Kerlerec et soixante-dix-sept pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts et cent pieds neuf pouces sur la ligne du côté de la rue St-Claude.

Le dit terrain est composé de trois terrains désignés par les numéros cinq, six et sept, d'après un plan dressé le 15 de juin 1865, par Pilié et De Pouilly, architectes, et annexé à un acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1866, portant vente de la dite propriété par la Dame Amélia Hermosa, veuve d'Alfred Hurtubise.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 juillet—13 22 31—août 7 14

VENTES JUDICIAIRES.

THO. HALL vs. La Dame CARMON. [illegible] vs. FRANK FORD. QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—Nos 19,293 et [illegible].

ALF. MARCHAND vs. [illegible]. [illegible] vs. CHANGEL & HOTE. CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—Nos 19,240 et [illegible].

WM ALTHAUS vs. MOLLIE HUTCHINS. SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,771.

En vertu de cinq ordres de vente rendus le 27 de juillet 1869 à moi adressés par les susdites Cours de District dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf d'août 1869, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No. 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un grand assortiment de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29juillet—29:1,3,6,8août

La Dame JULIA MYERS, vs. WM T. PRICE.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,390—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés en la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros Trois et Quatre de l'îlet numéro vingt et un (21), d'après un plan dressé par W. T. Thompson arpenteur, daté du 7 mars 1849 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain est borné par les rues du Marché et Jackson et les Avenues Elaire et Pacifique, et les dits terrains mesurent, chacun vingt-sept pieds cinq pouces de face à la rue du Marché sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse, suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, en date du 15 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6juillet—6,14 27,29 7août

R. H. BAYLY vs THOMAS McKNIGHT.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles (autrefois Nayades), Carondelet (autrefois Apollo), St André et Joséphine, désignée par le numéro Un d'après un croquis annexé à un acte au rapport de F. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 23 d'avril 1864, portant vente par le défendeur à H. Hafner. Ladite portion de terre forme l'angle des rues St Charles et St André et a une façade de soixante-quatorze pieds six pouces sur la rue St Charles, une largeur d'environ soixante-seize pieds un pouce sept lignes sur la ligne à l'opposé du fond, une profondeur de cent soixante-sept pieds sur la ligne latérale du côté de la rue Joséphine, et cent soixante treize pieds six pouces de profondeur et face à la rue St André.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite ensemble avec d'autres propriétés de la succession de Thomas B Poindexter, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 10 d'avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.—1o. La somme de sept mille cinq cent quatre-vingt et quatorze piastres et sept cents ($7594 07) avec intérêt sur ladite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 29 mai 1863 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent honoraires d'avocat, et les frais [illegible] comptant au moment de l'adjudication. 2o. L'acquéreur assumera (à valoir sur son enchère) le paiement de trois billets garantis par hypothèque [illegible] le défendeur, datés Nouvelle-Orléans du 29 mai 1863 et payables à vingt-quatre mois de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'échéance, l'un des dits billets étant de la somme de quatre mille cinq cent quarante et une piastres et quarante cents ($4,541 40), l'autre de la somme de trois mille cinq cents piastres [illegible] et le troisième et dernier de la somme de deux mille cinq cents piastres ($2,500 00).
THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 juillet—6,14 22 29—7 août

BERTRAND SALOY vs LA SOCIETE DE BIENFAISANCE DES ARTS ET METIERS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 495—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Prieur, Johnson et Ste-Anne, désigné par le numéro Quatre de l'îlet numéro onze, d'après un plan dressé par J. N. De Pouilly, architecte, déposé sous le No 216 en l'étude de Theo Guyol, notaire public en cette ville, mesurant, mesure française, vingt-huit pieds de face à la rue d'Orléans, sur cent vingt pieds de profondeur.

2o. Un terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro [illegible].

3o. Un terrain situé dans le même îlet, désigné par le numéro Cinq de l'îlet Onze, mesurant vingt-sept pieds trois pouces six lignes de face à la rue d'Orléans, sur soixante-quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6juillet—6 14,22,29—août 7

PATRICK FLANNAGAN vs EDWARD MURRAY.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,880—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-un d'août 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les numéros Dix et Onze, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Fulton et Chippewa et l'Avenue Washington, suivant plan dressé par H. Buisson, arpenteur, daté du 26 mars 1849 et déposé en l'étude de Théo. J. Beck, notaire public en cette ville, le numéro Dix mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds entre lignes parallèles, et le numéro Onze mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et quatre lignes entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits privilèges et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible] suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 5 janvier 1859, et le numéro Onze, du même par acte au rapport du même notaire, en date du 25 de novembre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 juillet—20 29—août 14 21

ANTONIO MERCADAL (M. Elliott, subrogé), vs. WILLIAM EDMOND MURPHY.
A. DREZ (M. Elliott, subrogé), vs. le même, ANTONIO MERCADAL (M. Elliott, subrogé), vs. le même.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos 10,837, 11,138 et 11,266—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, treize août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné par le numéro Cinq, dans un plan connu sous le nom de Propriété de Batture, [illegible] plan de J. C. Beard, certifié par Hugo Grant, ingénieur civil, daté du 12 janvier 1858 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, mesurant vingt-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Fulton, vingt-trois pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Front sur cent quinze pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Quatre et cent quinze pieds cinq pouces six lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro six.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 9 février 1858.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29,7,15,23,31 juillet.

JEAN MICHEL vs GEORGE GROSZ.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,541—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Louis, Toulouse, Robertson et Villere, suivant plan dressé par J. A. d'Hémécourt, arpenteur, daté du 24 septembre 1868 et annexé à un acte au rapport de A. Boudousquie, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 septembre 1868, et mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Villeré, cent vingt-sept pieds dix pouces six lignes de profondeur du côté de la rue St Louis, sur une première profondeur, de l'autre côté, de soixante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes; de là le dit terrain s'élargit de sept pouces et une ligne sur une seconde profondeur de soixante-quatre pieds cinq pouces et une ligne, et vingt-huit pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne du fond, avec l'usage d'une allée de trois pieds de largeur ouvrant sur la rue Villeré, sur quarante-cinq pieds deux pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Narcisse Frechou, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 9 d'avril 1867, et inscrit au bureau des hypothèques au Livre 84 fo. 428, et au bureau des aliénations au Livre 93 fo. 156, de la paroisse d'Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
13juil—13,22,31—août 7,14

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—Mary Waller, femme d'Adolphe Elle contre son mari—No 618.—Je certifie que le 5 juillet 1869 jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir:

Mary Waller, femme d'Adolphe Elle, contre son mari,—No 618.

Dans cette affaire soumise à la Cour, sur les preuves au dossier, et les témoignages pris de consentement, la Cour, ayant dûment considéré et étant d'opinion que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mary Waller, et contre le défendeur, Adolphe Elle, son mari — décrétant une séparation de biens entre eux et les autorisant, par la demanderesse, du défendeur, de la somme de mille piastres et les frais du procès, avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris.

Jugement signé le 8 juillet 1869.

Signé: CHARLES LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce dixième jour de juillet de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et la quatre-vingt-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

F. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
23 juillet—23—3 10 17 27 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut:—Attendu que Félicité Soniat, épouse de Pierre Adolphe Charbonnet, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour le 30 juin 1869, pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder" approuvé le 15 mars 1855.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le dix-septième jour de juin de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 22 de février de l'an 1867, dans l'affaire de John Coleman, receiver vs. lot of ground etc. No 18,259 du docket de la Cour, à laquelle vente s'est rendu acquéreur pour le prix de trois cent trente piastres, Joseph Numa Charbonnet, pour le compte et bénéfice de Félicité Soniat épouse de Pierre Adolphe Charbonnet.

Description de la propriété après le transfert Judiciaire, savoir:

Un lot de terre désigné par le No 1 sur un plan ou croquis fait par J. A. D'Hémécourt, député ingénieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, et annexé au dossier dans le présent procès; le dit lot de terre mesurant [illegible] vingt-trois pieds de face [illegible] sur la ligne joignant la rue Rochebiave et quatre-vingt deux pieds deux pouces sur la ligne opposée.

Bureau du greffier, ce 16 juillet 1869.
Signé: WM. WOELPER, greffier.
22juillet—22—4,22août

VENTES A L'ENCAN

PAR LOUIS STERN & BROS.

VENTE PEREMPTOIRE DE 600 Caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

Reçues par les derniers steamers, directement des manufactures et convenant au marché de la Nouvelle-Orléans.

PAR LOUIS STERN & BROS, M. Stern encanteur—Dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—VENDREDI, 30 juillet 1869, à 10 heures du matin, il sera vendu sans aucune limite ou réserve quelconque—

600 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Ces articles sont frais et de bonne qualité; et seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Les acheteurs de la campagne consulteraient leurs intérêts en assistant à cette vente.

Conditions, à la vente. 30 juillet

PAR F. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.
250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR F. ROGER & Co—H. Samory, Encanteur.—SAMEDI, 31 juillet, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée, il sera vendu—

250 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures, par les derniers arrivages.

Conditions à la vente. 29juillet

PAR S GUINAULT

Vente pour cause de déménagement.
Meubles: Meubles!

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 31 juillet 1869, il sera vendu, à 10 heures du matin, dans le Passage de la Bourse, No 121, entre les rues St-Louis et Conti—

L'ameublement complet d'une pension, comprenant une vingtaine de chambres bien meublées.

Conditions comptant sur les lieux 29juil

Vente pour cause de déménagement

Vaches laitières, Chevaux, Charrettes à briques, Jersey Wagon, Voiture, un fort lot de Charrues, 2 petites machines à vapeur, un lot d'articles pour moulins à scie, un lot d'outils pour forgeron, un pour chaudronniers et un pour charpentiers, etc.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI 3 août 1869, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur les habitations Delery, à côté des Casernes—

3 vaches laitières, 1 taureau, 5 charrettes grandes et petites, 2 charrettes à bœufs, 2 chevaux, 2 grands wagons à briques, 1 Jersey wagon, 1 voiture à quatre places, 1 lot de charrues, 1 lot d'outils 1 lot de harnais, 2 petites machines à vapeur, 1 lot d'outils pour moulins à scie, 1 lot de bandes en gomme élastique différentes grandeurs, etc., ainsi qu'une grande quantité d'articles trop longs à énumérer.—Les meubles de la maison.

Conditions comptant 27 juillet

PAR O. VALETON.

Chloride de Chaux: Chloride de Chaux!
Pour clore une consignation

PAR O. VALETON, Encanteur, SAMEDI 31 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Vredenburgh & Co., No [illegible] rue Peters, près de la Douane—

49 boucauts Chloride de Chaux propre à la manufacture du papier, et aussi un très fort désinfectant.

Conditions, comptant. 27 juillet

Banques, Cies. d'Assurances etc.

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1869.

CONFORMEMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année, à partir de cette date, ou à l'expiration de cette date les fonds déposés par la Banque pour le rachat des billets seront réclamés.

23juillet—1an—t1 J. E. MORTIMER, Caissier

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurance de L'ATLANTIQUE, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 30 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1869.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie le troisième état annuel de ses affaires.

Montant des primes du 5 juillet 1868 au 30 juin 1869, savoir:

Primes d'incendie	[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
Primes non expirées le 5 juillet 1868	[illegible]
En moins, primes remboursées	[illegible]
En moins, montant réservé pour primes non expirées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]

Pertes payées dans la même période, savoir:

Sur risques d'incendie	$11 344 [illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Réduction (rabais)	[illegible]
Taxes et revenu intérieur	[illegible]
Réassurance	[illegible]
Dépenses et loyer, intérêt en moins	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

Actif.

Billets pour actions	[illegible]
Prêté sur hypothèque	[illegible]
Prêté sur garanties	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de bureau	[illegible]
Effets à recevoir payables sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte, faite sur les livres de la Compagnie. E. RIGNEY, Président. H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermenté et signé par devant moi ce 7 juillet 1869. EDWARD IVY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action, qui sera porté au crédit des actions non encore payées. E. RIGNEY Président. H. P. JANVIER, Vice-Président, Faisant fonctions de Secrétaire.

— Directeurs —

E. RIGNEY, T. M. SIMMONS,
T. PRUDHOMME, E. NEWMAN,
H. B. STANLEY, JAMES BYRNES,
C. M. SORIA, THOMAS SIMMS,
GEO. W. MANSON, B. J. WEST,
B. L. MANN, A. D. GRIEFF,
WILLIAM VON PHUL, H. P. JANVIER,
ALEX. MARKS, JOHN H. KEEP,
JOHN PATTON, G. E. SLAYBACK,
WM. AGAR. 9juil—1m

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
57......CARONDELET......57
ÆTNA DE HARTFORD.
Actif......$4,650,000
HOME DE NEW-HAVEN.
Actif......$1,450,000
Représentant un Capital d'Assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
21 mars—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.
Bureau No 78 rue du Camp, coin Natchez
DIX-SEPTIEME ANNEE.
Actif, le 31 décembre 1868—$1,143,114 57.
ALFRED MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendies, de rivières, et de mer, aux taux courants de prime.
—Directeurs—
E. K. CONVERSE, OCTAVE VOORHIES,
ARCHIE WOODS, A. H. MAY,
ROBERT HARE, J. W. ALLEN,
R. M. HORRELL, JNO. T. MOORE,
WM. CHAMBERS, JNO. C. ROGERS,
D. A. CHAFFRAIX, W. M. PERKINS.
fév au31 déc t12

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12mois
Un carré..	$12 net.	$22 net.	$30 net	$50 net	$75net
Deux "	22 "	38 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	53 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	67 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	105 "	170 "	275 "
Six "	54 "	93 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	125 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
Quatorze	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700
Trente "	175 "	330 "	450 "	750 "	1200 "

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.

Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, $5; Par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour ces annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

SIMON & LOEB vs le steamer FUNG SHUEY, le capitaine et les propriétaires.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,003—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, cinq d'août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt de Robert L Taylor, aux steamers "[illegible] et [illegible]", aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, au pied de la rue Huitième, l'intérêt du dit Robert L. Taylor, aux dits steamers, étant un tiers indivis.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Cette vente étant la seconde et dernière, les dits droits, titres et intérêt seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bond ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an du date de la vente jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant et en déduction du prix de l'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier et du gardiennage, etc., s'élevant en totalité à la somme de $575 00 cents environ.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1,5 août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur—Bureau No 36 de la rue de Chartres—VENDREDI, 30 juillet à 10 heures du matin, il sera vendu—

Cotons blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, [illegible] chemises de peau, caleçons, [illegible]

Conditions à la vente. 30 juillet

PAR B J. MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais &c à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. J. Montgomery encanteur—Il sera vendu, SAMEDI 31 juillet, à 10 heures et demie, aux écuries de [illegible], rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls.

Beaux mulets d'habitations et de ville.

— EGALEMENT —

Jolis buggies couverts et découverts harnais selles, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Meubles Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY.—B. J. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI 31 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer [illegible] tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à [illegible] gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc [illegible] contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage chaises à dessus de [illegible]

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux à l'encan

PAR J. DEJAN Jr. [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Agréable résidence dans la rue de l'Esplanade entre les rues Bourgogne et Rempart.

Une résidence en briques à étage, dans la rue Bourbon, entre les rues Hôpital et Quartier.

— Et —

Deux maisons basses, en bois [illegible]

Succession de Mme Veuve P. L. [illegible]

PAR G. DE FERIET, [illegible]

CHARTE.

Société des Marchands d'Animaux et des Bouchers de la Nouvelle-Orléans

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

The Live Stock Dealers and Butchers Association of New Orleans [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

[illegible]

ARTICLE TROISIEME.

[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

[illegible]

ARTICLE SIXIEME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

Les Directeurs auront le pouvoir de faire et de modifier les règlements [illegible] compatibles avec cette charte et [illegible] de la corporation.

ARTICLE HUITIEME.

L'abattoir et l'établissement, [illegible] de la corporation [illegible] le morceau de terre [illegible] Place" appartenant [illegible] dans la paroisse St-Bernard et [illegible] d'Orléans, sur la rive [illegible] dites bâtisses et autres améliorations [illegible] qui est située dans la paroisse d'Orléans.

Les bâtisses et autres améliorations [illegible] clos, etc., pourront, à une époque subséquente quelconque être prolongées [illegible] de la dite terre, si la corporation avait besoin qu'il en soit ainsi.

Fait et signé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] en présence de J. B. Gervais Arnoult et Francis Blust, témoins [illegible] la dite charte.

L'original est signé:

Paul Estoben, Louis Roch,
J. P. Rouede, Wm Meyer,
S. Firnberg, B. Braches,
William Fegan, Jos D. [illegible],
Nic. Seibel, [illegible],
J. Gitzet ger, [illegible],
Dominique Verges.

J. B. GERVAIS ARNOULT,
FRANCIS BLUST,
PAULIN LASALLE.

J. F. COFFEY, Notaire Public.

Je, soussigné notaire, certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original qui est déposé à mon étude.

J. F. COFFEY Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1869.

Je soussigné, député de l'Annotateur des Hypothèques, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que le présent acte d'incorporation a été aujourd'hui dûment enregistré, à ce bureau dans le livre 7 des Sociétés, folio 318.

A. DUCATEL Jr., Député.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1869.
25juil—1pa

Tonnellerie qui a remporté le prix.
AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.
Le soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de perches à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.
B. J. BERKERY.
Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.
7nov. 1an (Débarcadère du sucre)

HENRY KLEBSCH vs. HENRY WERHAN.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 615—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente et un de juillet 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Français, de l'Union, Morales et Urquhart, mesurant quarante-huit pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de quatre-vingts pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Pearce, suivant acte au rapport de G. Lugenbuhl ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 mars 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Paroisse d'Orléans
29juin—29—jul 7,15,23,31